

SEANCE DU 29 JANVIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, M. FUSIL Daniel.

Absents excusés: FRANCHET Jean-Louis, CHENNEVEAU Christelle, pouvoir à Mme BERIAIM Michèle

Mme PORNIN a été élue secrétaire de séance.

AUTORISATION AU MAIRE DE PAYER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2009

Monsieur le maire informe le conseil qu'il doit être autorisé à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui donner cette autorisation pour les opérations suivantes :

COMPTE	INTITULE DEPENSE	MONTANT
205	site Internet de la commune	2415.92€
21311	Remplacement gouttières mairie	2605.09€
2135	Pose volets roulants salle des fêtes	2606.20€
2135	branchement volets roulant salle des fêtes	338.99€
21534	pose lanternes à Rotte	1949.48€
21578	barrières de sécurité	1136.20€
2184	3 canapés	537.59€

DEMANDES DE SUBVENTION

- **scènes 41** :

Monsieur le maire présente au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'association scènes41. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 160€.

- **groupe scolaire** :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer pour solliciter des subventions afin de réaliser le groupe scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de solliciter les subventions suivantes au taux le plus élevé possible, et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces nécessaires :

- o conseil général : 100.000€
- o FEADER
- o ADEME
- o Réserve parlementaire

- **boucherie** :

Monsieur le maire propose au conseil de délibérer pour solliciter des subventions afin d'acheter le bâtiment de la boucherie et y réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'un boucher. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition et la réalisation des travaux nécessaires, de donner au maire l'autorisation de signer la promesse de vente, sous clause résolutoire de l'obtention des subventions demandées, et de solliciter les subventions suivantes au taux le plus élevé possible.

Acquisition : 50.000€+travaux 81.000€HT= 131.000€

- o FEADER
- o FACAS : maxi 50.000€ pour 150.000€ de travaux
- o FISAC : 20 à 25%

DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le recours déposé au Tribunal administratif contre le permis de construire modificatif de Pierre et Vacances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier la défense des intérêts de la commune à Me Casadei, déjà en charge du dossier de recours contre le 1^{er} permis, et donne tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces nécessaires pour mener à bien cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXES : des administrés de la commune demandent que leur meublé de tourisme, labellisé « gîte de France » soit exonéré de taxe d'habitation et de taxe foncière car la commune est située en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser cette exonération car la commune n'a pas les moyens de se priver de ressources fiscales et que cette exonération, facultative, n'est pas compensée par l'Etat.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE : le ministère de la Défense demande au conseil de désigner parmi ses membres un correspondant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Jean-Louis Franchet.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le conseil municipal, vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, vu l'arrêté en date du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence du l'IAT, décide à l'unanimité d'attribuer l'IAT aux agents du cadre d'emploi des adjoints des services techniques à compter du 1^{er} février 2009.

INTERCONNEXION : Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement de ce dossier. Les travaux devraient commencer avant septembre 2009.

PLU : monsieur le maire informe le conseil de la réunion qui vient de se tenir avec le cabinet Théma Environnement, qui va faire des études impact car la commune est en zone Natura 2000. Ces études auront lieu dans de nombreux points de la commune, 4 fois en un an, aux 4 saisons.

CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES : MONSIEUR le maire rappelle au conseil municipal que des rideaux ont été posés afin d'isoler le bar de la grande salle, pour éviter de chauffer l'ensemble. Il a fallu procéder à quelques ajustements pour régler la température.

ETANG MUNICIPAL : les arbres vont être abattus, les jeux pour enfants changés et de nouveaux arbres plantés. Ensuite, l'étang sera ré empoissonné et un tarif de droit de pêche sera fixé.

TRAVAUX AU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE : Monsieur le maire informe le conseil que les agents municipaux sont en train de faire des travaux pour transformer une pièce de l'ancien logement en bureau pour le directeur de l'école. Ils sont également en train de repeindre les vestiaires du foot. La haie de thuyas du stade a été arrachée. Ensuite, ils effectueront des travaux de peinture dans la classes durant les vacances de février, ainsi qu'à la salle de motricité.

PLAN DE CIRCULATION : M. BARBEREAU demande où en est ce projet. La DDEA n'a pas donné suite, il faudrait donc faire appel à un cabinet privé. Cette question sera examinée la semaine prochaine en commission générale.

SERVICE D'ACCUEIL : Mme MANUEL demande si le service d'accueil a été organisé à l'école aujourd'hui. Elle est informée que cela n'a pas été nécessaire car aucun enseignant n'était gréviste.

BULLETIN COMMUNAL : Il est bientôt terminé mais toutes les associations n'ont pas répondu à la demande d'article.

SPANC : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le résultat des visites de contrôle des assainissements non collectifs par le technicien du SPANC envoyé par la communauté de communes. Il en ressort que 25 installations individuelles sont non conformes, ce qui place la commune de Dhuizon en tête des mauvais résultats

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H10.